

Le CEF, un Conseil transversal

Le Conseil de l'Éducation et de la Formation (CEF) constitue un des organes consultatifs attachés au service du Secrétariat Général mis en place le 12 juillet 1990 (et réaffirmé en 2001) par décret. Il a pour mission générale de promouvoir l'enseignement et la formation. Il lui incombe donc de traiter tous les sujets qui concernent l'avenir de l'éducation et de la formation en établissant des liens entre ces deux mondes.

Afin de respecter les problèmes spécifiques des milieux de la formation et de l'enseignement, le CEF est doté de trois instances : la Chambre de l'Enseignement, la Chambre de la Formation et le Conseil réunissant ces dernières et seul habilité à émettre des Avis.

Le CEF est composé des représentants de toutes les parties prenantes de l'enseignement et de la formation professionnelle dans une perspective d'apprentissage tout au long de la vie.

Les Chambres pilotent les dossiers qui les concernent plus particulièrement, selon un accord pris en Conseil. Mais les Avis sont rendus en Conseil, réunissant les deux Chambres, le plus souvent en consensus.

Depuis 2008, les Avis sont brefs (considérents et recommandations) et s'appuient sur des dossiers d'instruction touffus et très documentés, publiés par le secrétariat sous la responsabilité des présidents.

Six chargés de mission suivent les dossiers et mènent les instructions. Ils sont souvent invités comme experts dans différents cénacles en Belgique et en Europe. Parfois ils sont désignés pour représenter la Communauté française dans des groupes de travail ou dans des projets européens.

En bref

Le CEF n'est pas un organe de pilotage qui existe d'ailleurs dans la structure de la Fédération Wallonie-Bruxelles et n'est pas non plus un organe de décision.

C'est par contre un organe d'Avis qui essaie d'avoir une vision à la fois prospective et pragmatique, vu l'expertise et l'expérience de ses membres et des chargés de mission et les appels fréquents à des professionnels de terrain et à des résultats de recherches.

Le Conseil de l'Éducation et de la Formation est actuellement le seul lieu institutionnel où l'ensemble des niveaux de l'éducation et de la formation sont réunis autour de la table avec tous leurs partenaires. Les travaux et débats du CEF participent à ce que soient évitées des ruptures : entre politiques régionales et communautaires, entre parcours d'éducation et de formation des citoyens francophones tout au long de la vie.

En ce sens, le CEF contribue largement à ce que des articulations soient établies entre la Communauté française, la Wallonie et Bruxelles.(COCOF). Ses Avis éclairent les gouvernements concernés et sont souvent pris en considération dans la construction des politiques d'éducation.

Notre métier:

L'avenir de l'enseignement et de la formation professionnelle dans une perspective d'apprentissage tout au long de la vie

Boulevard Léopold II, 44
1080 Bruxelles
Site web :
www.cef.cfwb.be

Téléphone : + 32 2 413 26 21
Télécopie : + 32 2 413 27 11
Courriel: cef@cfwb.be

Le Conseil de l'Éducation et de la Formation dans la Fédération Wallonie-Bruxelles — le CEF

Un conseil consultatif rassemblant 28 organisations membres soit tous les acteurs de l'enseignement et de la formation professionnelle

Un lieu de rencontres et de synergies entre l'enseignement et la formation professionnelle

Éditeur responsable: Frédéric Delcor, SG



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES



Conseil de l'Éducation
et de la Formation

Le Conseil de l'Éducation et de la Formation a pour missions de :

➤ Promouvoir la formation professionnelle organisée en Région wallonne et au sein de la COCOF bruxelloise et de l'enseignement organisé ou subventionné par la Communauté française (l'enseignement de promotion sociale, l'enseignement à horaire réduit et la formation permanente) dans le respect de l'autonomie et de la liberté pédagogique des pouvoirs organisateurs, sur base des travaux des Conseils existants.

➤ Traiter tous les sujets qui concernent l'avenir de l'enseignement et de la formation professionnelle en établissant des liens entre eux. Formuler des propositions

➤ Remettre des avis sur toutes les réformes fondamentales:

- de l'enseignement, y compris sur les éventuelles modifications de la durée de l'obligation scolaire, dans le respect des dispositions légales, décrétales et réglementaires;
- de la formation organisée ou subventionnée par la Communauté française, des autres types de formation, pour autant qu'elles soient prévues dans des accords de coopération entre la Communauté française, les Régions et la Commission communautaire française;

➤ Formuler des propositions favorisant l'articulation entre l'enseignement, la formation et les besoins de société. Pour ce faire, le Conseil s'informe régulièrement auprès des organismes chargés de la concertation enseignement - formation - emploi sur le plan régional;

➤ Depuis quelques années, le CEF est particulièrement attentif à l'impact du processus de Lisbonne (Bologne et Copenhague) sur l'Éducation et la Formation. Il développe une réelle expertise dans plusieurs matières européennes: validation, ECVET, cadre des certifications, guidance...

Les thématiques abordées au CEF

Les évolutions relatives à l'enseignement ou à la formation : maîtrise des savoirs de base/compétences clés/ problématique des manuels scolaires /orientation tout au long de la vie /formation des enseignants/développement des capacités créatrices / enseignement maternel et apprentissage de la langue d'enseignement/décrochage scolaire/acquis d'apprentissage/Bildung...

Le lien entre enseignement et formation : orientation des adultes: études, formations, insertion professionnelle/rerelations entre enseignement et formation professionnelle /nouveaux métiers de formateurs d'adultes dans l'enseignement de promotion sociale et la formation professionnelle / typologie des relations stagiaire-opérateur-entreprise/ qualité/compétences non techniques/ etc.

L'impact des objectifs de Lisbonne et du programme

« Éducation et Formation 2010 + 2020 »: cadre européen des certifications et mise en œuvre d'un cadre francophone des certifications/ impact d'une approche par acquis d'apprentissages (learning outcomes)/ validation et reconnaissance des acquis non formels et informels/système d'unités de crédit pour l'enseignement et la formation professionnelle (ECVET)/suivi et impact des programmes « Éducation et Formation 2010 et 2020 »/ réponse aux consultations européennes (ECVET, EQF, éducation des migrants, mobilité ...)

La participation à EUNEC, le réseau européen des Conseils de l'éducation (<http://www.eunec.eu>):

mise en valeur des travaux du CEF, partage entre pairs. Une façon d'être des interlocuteurs directs de l'Europe en ce qui concerne l'avenir de l'éducation et de la formation. Une étude sur le rôle des conseils consultatifs dans la construction des politiques d'éducation en Europe...

Le CEF, un Conseil francophone pour créer des liens au sein d'un État fédéral

(Janvier 2012)

LA BELGIQUE
L'ETAT FEDERAL



LES COMMUNAUTES

LA COMMUNAUTE FLAMANDE



LA COMMUNAUTE FRANÇAISE



LA COMMUNAUTE GERMANOPHONE



LES REGIONS

LA REGION FLAMANDE



LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE



LA REGION WALLONNE



La Belgique est un État fédéral composé de 3 Régions et 3 Communautés. Chacune d'elles a son Parlement et son Gouvernement. Le Fédéral a ses propres organes et des compétences distinctes. Les Régions ont en charge la formation professionnelle et les Communautés organisent l'enseignement obligatoire y compris technique et professionnel et supérieur. Le CEF est un Conseil de la Communauté française dont les Avis concernent cependant toute la partie francophone du pays.

